

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

DERNIÈRE HEURE

La loi réglementant la production des diamants alluvionnaires est rejetée

Au moment de boucler le Bulletin, nous parvient la nouvelle, combien inattendue, du rejet de la loi sur les diamants alluvionnaires par le Parlement Sud-Africain.

Devant cette nouvelle si grosse de conséquences, toutes les autres s'effacent et nous croyons devoir lui donner l'importance qu'elle mérite.

Par les informations que nous publions d'autre part sur la même question, on se rendra compte que rien ne faisait prévoir semblable vote du Parlement Sud-Africain. La nouvelle a dû éclater comme un coup de foudre.

Il n'est pas possible de prévoir à l'heure actuelle quelles en seront les conséquences pour notre industrie, mais à coup sur elles ne peuvent être que fâcheuses.

Quelle sera l'attitude du Syndicat de Londres et celle des principales mines en l'occurrence ?

Dans l'espoir que seront, dans un temps relativement court — quelques années — épuisés les gisements alluvionnaires, les mines suspendront-elles leur production, se réservant ainsi toute liberté de fixer les prix lorsqu'elles seront redevenues maîtresses du marché ?

Où bien, puissance contre puissance, s'engageront-elles dans une lutte de prix avec les producteurs de diamants d'alluvions ?

La *De Beers* paraît-il, le pourrait. Mais les autres mines ne disposent pas toutes de moyens financiers aussi considérables.

Lutte dont l'issue apparaît incertaine. D'une part les « prospecteurs » de diamants d'alluvions pourraient être découragés par les bas prix de la marchandise. De même le gouvernement Sud-Africain (qui tire ses principales

ressources des mines de diamants) voyant ses revenus baisser considérablement serait, bon gré mal gré, amené à réglementer la production.

Mais d'autre part, les prix du diamant venant à tomber, n'assisterions nous pas à une crise de confiance aboutissant à la ménée ?

Ou bien, dans l'attente d'une réglementation légale qui finira bien par intervenir, un accord direct interviendrait-il entre les mines et les producteurs de diamants d'alluvions ?

Il est permis de l'espérer, les intérêts des uns et des autres commandant impérieusement cette dernière solution.

Quoiqu'il en soit, en attendant que soit conclu un arrangement quelconque, il est certain qu'une ère d'angoisse vient de s'ouvrir pour les ouvriers diamantaires.

E. PONARD.

Voici en quels termes l'*Information du 1^{er} Juillet* publie cette nouvelle :

Le rejet du Projet de Loi Sud-Africain sur le Diamant

Le Sénat Sud-Africain a rejeté le projet de loi sur les pierres précieuses, le Gouvernement ayant refusé d'accepter un amendement, relatif à la rétroactivité de la clause de division des fermes. Sir David Harris, président de la *De Beers*, a attiré l'attention du Sénat sur les conséquences que pourrait entraîner un tel rejet, bien que d'après lui, la Société soit en mesure de faire face à la situation.

Sir David Harris a remarqué que l'amendement du Sénat n'affectait pas les clauses vitales de la loi ; mais que, si celle-ci n'était pas votée, l'industrie diamantifère en général serait menacée d'un effondrement total. Des milliers d'hommes employés dans les mines devront être renvoyés et plusieurs mines à

basse teneur devront fermer. Un cable Reuter annonce que les dirigeants de l'industrie sont consternés ; mais on espère que la loi sur les pierres précieuses, la loi sur les diamants et sur l'industrie métallurgique seront à nouveau présentés à la session d'octobre. On a l'impression, en Afrique du Sud, que le Sénat n'a pas mis en question la nécessité du projet de loi, mais qu'il a refusé de le voter pour des raisons purement politiques.



Commentaires de la Presse. —

La déclaration d'un dividende de 15 sh. par la *De Beers* est satisfaisante, mais moins agréable est la nouvelle du rejet par le Sénat du projet de loi sur le diamant. Il est évident que cette décision n'est pas due à des objections contre les dispositions principales de cette loi, mais que le Sénat a entendu éliminer les clauses inutiles qui ont soulevé ici et en Afrique du Sud des critiques sévères. L'augmentation de la production alluvionnaire a placé les mines de diamant dans une situation difficile, et les gros producteurs ont dû limiter leur propre production pour éviter la saturation du marché.

Il est bon de constater que la production alluvionnaire est en diminution et que le Gouvernement Sud-Africain s'est abstenu de proclamer de nouveaux champs diamantifères. Il est vital pour la Trésorerie Sud-Africaine, et l'Union Sud-Africaine en général, que l'industrie diamantifère soit remise sur pied ; par conséquent, la décision du Sénat ne doit pas être considérée sous un jour trop pessimiste. Il est très possible que les mines et les producteurs de diamants alluvionnaires arriveront à un accord entre eux, et qu'en cas d'échec le gouvernement présentera sans doute la loi à une prochaine session. (Financial Times).

Projet d'entente entre producteurs de diamants. — D'après le *Financial Times*, les milieux autorisés de la Cité et de Hatton Garden estiment que, dans les circonstances actuelles, un accord à l'amiable entre les mines de diamants et les producteurs alluvionnaires s'impose, sans attendre que la loi soit éventuellement votée à la session mixte des deux Chambres, qui est convoquée pour le début de l'automne. D'ailleurs, assure le journal, les deux parties se sont déjà rapprochées durant les semaines du débat, et il n'est plus question d'une concurrence à outrance entre elles. Selon les milieux autorisés, il faut non seulement que les producteurs de diamants se réunissent en conférence, mais encore qu'ils mettent également à exécution les accords à intervenir éventuellement.



Les conséquences immédiates

Nous recevons du Secrétaire de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires, le télégramme suivant :

Anvers, 1^{er} Juillet.

**Vote du Parlement Sud-Africain
a pour conséquence que des pour-
parlers entre Belgique et Hollande
ont lieu au sujet arrêt complet de
l'industrie.**

**Patrons et ouvriers belges adhè-
rent déjà au principe.**

Van BERCKELAER.

**

A la suite de ce télégramme, nous avons reçu une lettre dont nous donnons les principaux passages :

« Comme suite au vote du Parlement Sud-Africain, les directions des Clubs m'ont demandé de prendre part à une délibération générale hier.

« Au nom de notre Direction, je me suis déclaré d'accord pour un arrêt complet de l'industrie, à condition que cet arrêt soit total et général, et que les patrons interviennent pécuniairement dans le dédommagement des ouvriers. On m'a donné raison.

« Pendant que j'étais là, on s'est mis en communication avec Amsterdam, et l'on a décidé de demander aux Directions des Clubs de bien vouloir prendre une décision disant que tous ceux qui, en cas d'arrêt complet de l'industrie, fourniraient du travail, ne fut-ce qu'à une seule personne, seront exclus immédiatement des Clubs. Nous sommes d'avis ici qu'il sera possible d'arrêter complètement l'industrie rurale, si l'on se tient à cette ligne de conduite.

« On veut en premier lieu éviter la panique, pour que les moins forts ne jettent pas leurs marchandises par dessus bord. En second lieu, on veut désavouer ouvertement les partisans du rejet de la loi, parce que ce rejet ne tardera pas d'avoir une grande influence sur la réglementation de la production du brut. On veut donc fournir des arguments aux défenseurs de la loi, pour que ceux-ci puissent s'en servir lors de la nouvelle discussion de la loi qui doit avoir lieu en octobre devant les deux Parlements réunis.

« Je vous tiendrai au courant. »

Van BERCKELAER.

**

La De Beers a subi le contre-coup inévitable du rejet de la loi.

D'une séance à l'autre, elle est passée de 2.017 à 1.888, perdant ainsi 129 points.

La Jagersfontein passe de 459 à 425.

Service Assurances-Accidents

Les camarades assurés sont priés de nous faire parvenir le montant de la prime du troisième trimestre.

Quelques camarades n'ont pas encore acquitté la prime du deuxième trimestre. Nous les prions de faire le nécessaire au plus tôt.

**

S'assurer est une mesure de prévoyance. Nous avons eu deux nouveaux accidentés au cours du dernier trimestre.

Notre police collective d'assurances-accidents vous offre le maximum de garantie avec le minimum de frais et de formalités.

Une lutte pénible a pris fin

Quand ces lignes paraîtront la lutte acharnée menée par nos camarades du Jura touchera à sa fin ; et les français du Jura auront fait oublier par leur profond sentiment de classe et les sacrifices, qu'ils se sont imposés l'apathie regrettable des français de Paris.

Le conflit a commencé à Paris, le 18 janvier dernier et après quelques jours le Jura suivit. Bien qu'il y ait un léger écart entre les dates, la méthode appliquée par les patrons était la même. Les deux syndicats patronaux ont brutalement abusé de l'accalmie des affaires pour anéantir d'un seul coup tous les droits si péniblement acquis, que les ouvriers pouvaient faire valoir au sujet de la détermination des conditions de travail.

Car ce n'était pas une diminution des salaires qui faisait l'enjeu, ce n'était pas le pourcentage à sacrifier qui déterminait la lutte. C'était la méthode employée par les patrons qui attirait l'attention et qui faisait ressortir l'appréciation de la lutte.

Ceux qui croient que l'enjeu de la lutte formidable menée par les organisations anversoise et amstellodamoise, fraternellement unies en 1904 pendant 18 semaines, contre les patrons, qui marchaient ensemble eux aussi, était formé par la question de l'apprentissage et de la durée du travail, se trompent joliment. En premier lieu le nombre d'apprentis à prendre et la durée du travail importaient peu, mais, on voulait être fixé sur le rôle que les organisations ouvrières auraient à jouer dans la détermination des conditions de travail. Par qui les chiffres seraient-ils présentés, voilà la question.

La lutte est devenue un réel succès pour les organisations ouvrières. Elle se termina par un compromis. Une commission mixte serait créée, formée par un nombre égal de patrons et d'ouvriers, qui aurait dans ses attributions le contrôle de l'application de l'accord survenu.

En 1904, cette lutte a établi une fois pour toutes que les ouvriers avaient le droit de placer leur mot. Ce droit, personne ne saurait le reprendre. On a dû se sacrifier pendant ces 18 semaines, mais la combativité nous est restée jusqu'à la fin sans rien perdre de sa fraîcheur.

La lutte que les camarades français viennent de connaître présente les mêmes caractéristiques. Elle fut poursuivie avec le même courage ; là aussi on était prêt au dernier sacrifice et là aussi la combativité est restée intacte, jusqu'au dernier moment.

En regard de la concurrence internationale le pourcentage de la diminution était de moindre importance pour la France. Le franc avait monté de 40 % et il était à prévoir que les conséquences ne tarderaient pas à faire sentir leurs effets. Mais on ne pouvait tolérer la manière de faire des patrons français. Si la résistance n'avait pas été organisée, aucun doute, les patrons se seraient cru les maîtres et ce seraient eux qui à l'avenir auraient fixé les conditions de travail et de salaires, sans s'inquiéter des points de vue syndicaux. Tous les droits acquis auraient été chiffonnés. L'existence même de l'organisation était prise à partie, car toute organisation qui se laisse frustrer sans résistance acharnée le droit de contrôle ouvrier n'inspire plus de confiance.

Au début de janvier, les patrons du Jura avaient décidé de réduire les salaires. Si les ou-

vriers n'acceptaient pas, les fabriques seraient fermées. On ne se souciait pas de l'avis des intéressés. Ils n'avaient qu'à flétrir, sinon, ils seraient jetés à la rue.

Les ouvriers de St-Claude et des environs faisaient savoir par leurs assemblées générales qu'ils ne se laisseraient pas faire.

Le 1^{er} Février la lutte se déclencha. Le Bureau de l'A. U. D. l'approuvait. Après quelques semaines la caisse syndicale était épaisse. Le Trésorier de l'A. U. D. a pris la direction en mains. Le Bureau lui avait donné le droit de prélever des cotisations spéciales, calculées à raison de l'importance des syndicats affiliés.

La lutte a touché à sa fin... les patrons et les ouvriers se sont mis d'accord, pas avant que les patrons aient mangé quelques-unes de leurs revendications. Mais pour commenter les événements sous le jour des faits mêmes, disons que les patrons ont retiré leur ordonnance et qu'ils l'ont remplacée par un compromis.

L'ordonnance disait que les ouvriers auraient à subir une diminution de 16 %. L'accord survenu a ramené cette diminution totale à une réduction moyenne de 9,45 %.

Nous félicitons cordialement les amis français. Nous les admirons : les ouvriers et leur direction. Ils ont combattu dans des moments les plus difficiles : le marché s'empirait de jour en jour ; la valeur du franc montait. Et pourtant ils ont su sauver une certaine partie de leurs salaires, et ce qui est bien plus : le prestige de leur organisation. Les patrons n'attaqueront plus de façon si légère. Leur méthode était injustifiable : ils ne l'oublieront pas.

Ed. Ponard remercie l'A. U. D. dans une lettre. On constate que ces remerciements ne sont pas de vains mots, et nos membres conscients s'en réjouiront, par le dernier paragraphe de la lettre. Il y est dit que les camarades français n'oublieront jamais la lutte qu'ils ont dû livrer ; ils sont prêts à joindre à la combativité, dont ils ont fait preuve, le sacrifice : ils vont préparer la prochaine lutte par le paiement de hautes cotisations.

Si les membres de l'A. U. D. ne les avaient pas devancés dans cette voie, depuis des années déjà, il leur aurait été impossible de procurer aux camarades français les munitions nécessaires. Le fouet de la famine de leurs patrons aurait refoulé ceux-ci vers la fabrique. Si les camarades français ont compris cela, s'ils n'oublient pas la leçon donnée et s'ils retiennent maintenant qu'il ne s'agit pas de se battre seulement, mais que l'issue d'une lutte dépend maintes fois de la préparation, nous serons contents et satisfaits. Cela vaut mieux pour les autres membres de l'A. U. D. que mille remerciements.

L. VAN BERCKELAER,
(Diamantbewerker du 21 Mai 1927).

« La guerre n'a servi qu'aux hommes d'argent ; la seule aristocratie qu'elle ait créée, c'est celle de l'argent ; les traités ne parlent que d'argent... Sur le grand livre des dettes, on n'a pas oublié une boîte de corned beef, pas un sac de houille, mais on n'a pas compté une goutte de sang ».

Rolland DORGELÈS.

Les Syndicats Ouvriers et la Lutte contre la Tuberculose

Nos Syndicats diamantaires ne sont pas les seuls à engager la lutte contre ce terrible fléau social qu'est la tuberculose.

Et cette lutte revêt des aspects parfois bien différents.

C'est ainsi que Le Tampon, organe du Syndicat des Agents de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord (Lignes Belges), nous apprend que ce Syndicat allouera une prime de cinquante francs à ses syndiqués qui feront vacciner leurs enfants contre la tuberculose.

Il y a là une idée fort intéressante qui méritera d'être suivie de près par notre « Rayon de Soleil ».

Prévenir vaut mieux que guérir.

Il sera toutefois prudent d'attendre quelque temps encore pour se rendre compte des résultats donnés par ce nouveau vaccin.

En attendant, nous reproduisons ci-dessous l'article du Tampon :

La Vaccination Antituberculeuse des Nouveau-Nés

Prime de 50 francs aux Syndiqués

**pour l'immunisation de leurs nouveau-nés contre l'infection tuberculeuse
par l'application du vaccin B. C. G.**

BACILLE CALMETTE & GUÉRIN

Le VIII^e Congrès du S. A. N. B. a adopté avec enthousiasme l'idée que j'avais émise de participer d'une façon active et efficace à la lutte contre la tuberculose. Et comme au S. A. N. B. on ne muse jamais en route, nous avons immédiatement organisé notre plan de campagne.

Nos Filiales, les Mutualités « Alliance Nord-Belge », depuis longtemps déjà font soigner dans les sanatoria, ceux de leurs membres que les médecins jugent utile d'y envoyer. Nos Tontines, nos groupes de Solidarité, soutiennent les familles de ces malheureux camarades. Nous avons estimé que notre intervention serait plus efficace, serait réellement efficace, si nous parvenions à empêcher la contamination de nos Membres et de leur famille.

Un moyen est trouvé, il est reconnu efficace, mais il ne peut s'appliquer à tous. Seuls les nouveaux-nés sont « immunisables ».

Si, comme on le considère actuellement, la tuberculose chez l'adolescent ou chez l'adulte, est la manifestation tardive d'une infection contractée dans les premiers mois de la vie, il y a un immense intérêt à immuniser les nourrissons aussitôt que possible après la naissance et à réaliser la vaccination surtout dans les milieux où l'enfant est le plus exposé.

D'ailleurs, comme on le sait, l'enfance paie à la tuberculose un tribut considérable.

Voyez la statistique précise ci-dessous, particulièrement intéressante pour nous et portant sur les autopsies faites ces dix dernières années à l'Institut d'anatomie pathologique de Liège.

Sur 243 autopsies d'enfants de moins de deux ans, du 1^{er} janvier 1914 au 19 novembre 1924 : 25 enfants étaient mort-nés ; 160 étaient âgés de moins d'un an ; 58 étaient âgés de plus d'un an. Les 218 enfants nés vivants se répartissent ainsi :

Moins d'un an : 160 enfants..... 10 tuberculeux
De 1 à 2 ans : 58 enfants..... 11 tuberculeux
soit un pourcentage de mortalité par tuberculose de :

6,2 % dans le cours de la 1^{re} année ;
19 % dans le cours de la 2^e année.

Un tiers des nouveaux-nés n'atteignent pas deux ans et meurent de cette terrible maladie.

Or, le moyen existe de les protéger, de les immuniser contre la tuberculose.

C'est le vaccin B. C. G. (bacille Calmette-Guérin).

La plupart d'entre nous l'ignorent, ou n'y attachent pas l'importance qu'il mérite.

En avant ! Créons à travers notre pays ravagé par ce fléau, une tranchée d'attaque ! Que les vallées humides de la Meuse et de la Sambre, habitées par nos Camarades, servent d'amorce au mouvement que notre initiative doit provoquer.

Soyons les ouvriers de la première heure, il en faut ; nous ne risquons rien et puis, ne sommes-nous pas « ceux qui osent » toujours ? Traçons la voie.

La Prime instituée par le VIII^e Congrès est un piège, un piège que nous vous tendons, dans lequel nous espérons, pour vous, que vous tomberez.

Il ne faut pas que vous oubliez l'existence de ce vaccin B. C. G. antituberculeux !

Il faut que vous le fassiez appliquer !

Il faut que vous en parliez, même malgré vous !

Il faut que vous le propagiez !

Il faut que le mouvement parti de vos tranchées de Sambre-et-Meuse, déborde des vallées, attaque le pays pour le délivrer de cette plaie qui nous envahit, qui atteint toutes nos familles, qui nous menace nous-mêmes.

C'est bien dans nos cordes, une action comme celle-là !

N'attendons pas.

A partir du 1^{er} juillet 1927, pour vous obliger à faire vacciner vos nouveau-nés, pour fixer dans la mémoire d'une foule d'agents mandataires, militants, propagandistes, l'existence de ce vaccin, son efficacité, l'urgence qu'il y a d'en propager l'emploi :

Le S. A. N. B. alloue une intervention de 50 francs à tout syndiqué, ayant droit aux avantages accordés par le syndicat, qui fournit au B. E., par l'intermédiaire de sa Section, une attestation médicale affirmant que son nouveau-né a été vacciné dans les conditions fixées en l'instruction ci-dessous :

Instruction relative à l'emploi du vaccin B. C. G. dans les essais d'immunisation des nouveau-nés contre l'infection tuberculeuse.

Le vaccin B. C. G. est délivré gratuitement aux médecins sous la forme d'ampoule datée représentant chacune une dose qui doit être absorbée par la voie buccale.

L'administration de chaque dose se fait en versant celle-ci dans une petite cuiller contenant un peu de lait et en la faisant boire au nourrisson une demi-heure avant la tétée. On doit prendre soin d'agiter fortement l'ampoule avant d'en verser le contenu dans la cuiller. Il faut, après l'avoir secouée, la tenir horizontalement, en couper les deux pointes, s'assurer qu'il n'y a pas d'éclat de verre adhérent et la redresser verticalement en lui imprimant quelques secousses au-dessus de la cuiller, pour évacuer tout ce qu'elle contient.

Le NOUVEAU-NÉ doit absorber TROIS DOSES, chacune de deux en deux jours et le plus tôt possible après la naissance, par exemple les 3^e, 5^e, 7^e jours ou les 5^e, 7^e, 9^e jours. Une seule ou deux doses ne suffiraient pas à produire l'effet utile cherché.

Cette ingestion est absolument *inoffensive* ; elle ne détermine aucun trouble de la digestion ni aucun malaise.

Nous insistons sur ce fait important que LES ÉLÉMENS MICROBIENS DE L'ÉMULSION NE SE CONSERVENT PAS PLUS DE DIX JOURS APRÈS LA MISE EN AMPOULES ; il faut absolument que le vaccin soit utilisé dans le délai.

Il est donc facile de faire appliquer ce vaccin *inoffensif*.

Prévenez votre docteur avant la naissance afin qu'il se procure le vaccin B. C. G. qui lui sera envoyé gratuitement par l'Institut provincial de Bactériologie de votre province.

N'écoutez pas ceux qui, pour se déranger le moins possible, vous discréditeront ce vaccin, ou doucèteront de son efficacité.

Des sommets comme le professeur Calmette, de l'Institut Pasteur, se sont prononcés. Le vaccin B. C. G. est *inoffensif*, il ne fait pas de mal et il immunise contre la tuberculose.

Collaborons activement à cette action du S. A. N. B., nous y sommes tous intéressés et c'est notre devoir, envers nos familles, envers nous-mêmes, envers la collectivité.

G. NAVETZ, Secrétaire général.

UN BEL ATOUT

Ne vous faites point de trésors sous la terre
où la rouille et les vers les mangent et où les
voleurs les déterrent et les dérobent.

J.-C. (*Sermon sur la montagne*).

Ai-je bien observé la règle évangélique ?
J'en doute et, souvent même, éternel insurgé,
Le plus effrontément, je m'en suis dégagé,
Poussé vers le hasard par l'orgueil diabolique.

Mais sur un point, pourtant, je n'ai jamais péché :
Je n'ai point fait, Jésus, de trésors sous la terre ;
J'ignore ce que c'est d'être propriétaire,
Et, ne possédant rien, je n'ai rien pu cacher.

Là-dessus je suis fort ; j'invoque en témoignage
La dèche au cul verdâtre accroché à mes ans.
Je peux montrer ma bourse, il n'y a rien dedans,
Et d'aucun mort cossu je n'attends d'héritage.

Tu pourrais retourner mes poches, je te dis
Qu'en dehors de ma pipe et de mes allumettes —
A moins que ce soit toi, Jésus, qui les y mette —
Tu n'en sortirais pas quatre maravédis.

Pour avoir des trésors, il faut tenir boutique
A moins de les voler à quelque autre voleur
Mon travail est payé tout juste à sa valeur :
Dans ce cas s'enrichir semble bien utopique ;

Aussi, lorsque viendra le jugement dernier,
Je me présenterai la bourse et les mains vides :
J'avouerai tous mes torts du ton le plus candide
Et je dirai : « Seigneur, je n'ai pas un denier ».

Alors, si c'est vraiment la justice suprême
Ton père excusera mes cyniques aveux
Car j'aurai, contre lui, un atout dans mon jeu :
Celui d'être resté honnête homme quand même.

(*Poèmes irrespectueux*).

Ch. SANGLIER.

(En guise de consolation à tous ceux qui ne gagnent pas 25.000 francs !)

LE BOORT

Le prix du boort a subi des changements très importants au cours des derniers mois. On sait que le Syndicat réservait la vente des « Common Goods » (marchandises très ordinaires et boort), à la firme Van Mopes et Sons.

Ceci constituait un véritable monopole de fait en faveur de cette firme. Or, elle n'a pas renouvelé son contrat qui la liait au Syndicat de Londres.

De sorte que, la vente du boort étant redevenue libre, on a assisté au cours des dernières semaines à une très grande baisse des prix.

Il y eut ces jours derniers des offres à 75 francs le carat.

La baisse s'arrêtera-t-elle là ? Ou, au contraire, les prix remonteront-ils ? C'est le mystère de demain !

Il était question d'un nouveau trust avec les firmes Lek et Goldmutz, sous le nom de « Common Goods Combination ».

Il était question, d'autre part, que désormais le boort serait vendu directement par le Syndicat lui-même.

L'essentiel, c'est que le cours du boort soit réglementé et ne soit plus sujet à des variations qui autorisent toutes les spéculations.

En raison sans doute des fluctuations du marché libre, le cours officiel du boort n'a pas été établi à Amsterdam ces dernières semaines.

Le prix du boort ayant considérablement baissé, tous les employeurs doivent être à même d'en fournir une quantité raisonnable à leurs ouvriers. Tout le monde y trouvera son compte.

E. P.

APRÈS LA LUTTE

Nous avons reçu de la C. G. T. la lettre suivante :

Paris, le 1^{er} Juin 1927.

Camarade du Syndicat des Ouvriers Diamantaires de St-Claude et de la Région.

Cher Camarade,

Rien ne saurait être plus sensible à la C. G. T. que la sympathique et délicate attention que lui exprime votre lettre du 31 éoulé.

Certes, nous ne pouvons considérer que la C. G. T. a fait pour votre digne et admirable mouvement tout ce qu'elle aurait dû pouvoir faire. Elle ne peut, dans ces circonstances, que souligner l'intérêt qu'elle attache aux luttes engagées puisque rien n'est prévu dans son budget pour soutenir plus efficacement les grévistes.

Nous vous remercions surtout, ainsi que vos camarades, de comprendre ces difficultés et de trouver dans la modique contribution confédérale tous les sentiments de solidarité et d'amitié qui y étaient inclus et d'exprimer ainsi à l'organisation centrale votre profond attachement et votre admirable loyauté.

Nous admirons votre organisation et ses adhérents qu'une lutte prolongée n'a pas affaibli ni affaibli moralement, bien que le résultat n'ait pas apporté à chacun la compensation totale de son courage et de ses sacrifices.

C'est dans ces circonstances, après une bataille de plusieurs mois, avec une issue indécise que s'affirme la force réelle d'une organisation comme la fermeté des convictions de chacun de ses membres.

Savoir résister aux épreuves, conserver la cohésion après une action qui n'a pas réalisé tous les espoirs et rentrer au travail unis, sans humiliation, sans regrets et sans rancœur, c'est donner un exemple de puissance et d'esprit d'organisation qui ne s'acquiert pas en un jour.

Au nom du Bureau confédéral, je vous remercie de votre réconfortante lettre et vous prie de transmettre à vos camarades, qui sont les nôtres, nos sentiments d'admiration et de camaraderie.

Le Secrétaire-Administratif,
R. LENOIR.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois
(*Dans cette liste ne figurent pas les cotisations*)

| | | |
|--|--------|----|
| Un pari : Yvonne et Gilberte, Paris.. | 5 | » |
| Un visiteur (Maison Asscher)..... | 10 | » |
| M. Walter, Paris..... | 14 | » |
| Total | 29 | » |
| Liste précédente | 37.279 | 20 |
| Total à ce jour (depuis le début de l'année) | 37.308 | 20 |

Merci à tous ces généreux donateurs.

Le prix du boort venant de baisser, les ressources de notre *Rayon de Soleil* vont se trouver sensiblement réduites. Il faut compenser cette perte par la récupération totale de la poudre noire.

Qu'il n'y ait plus une seule meule sans cercle !

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — De jour en jour, la situation paraît devenir plus mauvaise sur notre place et le chômage a fait une sérieuse apparition.

Jusqu'à présent pas de maisons fermées totalement, mais dans plusieurs un certain nombre d'ouvriers chôment complètement ou partiellement.

Plusieurs patrons ont supprimé ou diminué le travail donné en dehors de leurs ateliers.

— A signaler l'ouverture par M. Michaud d'un nouvel atelier, rue du Pré, qui autrefois déjà fut occupé par des diamantaires.

L'atelier que M. Waille fit construire à Poligny (Jura), est également ouvert depuis quelques jours.

— On dit que d'autres patrons, tentés par cet exemple, imiteront prochainement cet essai de décentralisation. Savoir si ces tentatives leur seront profitables et ce que notre industrie aura à y gagner ?

Dans les différentes sections, même situation qu'à St-Claude. A Clairvaux, Vertamboz, Chassal, Sellières, Vaux, Saint-Germain-de-Joux, travail normal ou presque normal. Quelques chômeurs à Revigny-Conliège. A Divonne, chômage intense.

Fonds de chômage municipal. — Nous rappelons à nos camarades résidant sur le territoire de la commune de St-Claude qu'un fonds de chômage municipal fonctionne depuis le 1^{er} Mars dernier.

Pour pouvoir prétendre aux secours de ce fonds de chômage, les intéressés sont tenus de se conformer strictement aux indications ci-après :

1^o) Le chômeur doit en premier lieu, et avant toute autre démarche, se faire inscrire au Bureau de l'Office Départemental de Placement, à la Sous-Préfecture, où une fiche lui sera délivrée, en même temps qu'il prendra connaissance des offres d'emploi parvenues à l'Office ;

2^o) Dans le cas où le chômeur ne trouverait pas d'emploi susceptible d'être accepté par lui, il devra se présenter à la Mairie, muni de la fiche délivrée par la Sous-Préfecture, pour être inscrit aux secours du fonds de chômage, en attendant qu'il trouve du travail ;

3^o) Jusqu'à ce moment il devra obligatoirement se présenter deux fois par semaine à l'Office de Placement (Sous-Préfecture) pour faire tamponner sa fiche et prendre connaissance des offres d'emploi qui auraient pu y parvenir.

Taninges. — Ce centre est, lui aussi, durement frappé par le chômage. Seuls, continuent à travailler les quelques ouvriers de la Maison Gauthier.

Le Secrétaire de l'Alliance, accompagné du Permanent français, l'a visité dernièrement. Espérons que cette visite portera ses fruits et contribuera à la disparition des petites difficultés qui avaient surgi entre les ouvriers de ce centre.

Thoiry. — La situation est toujours mauvaise. Seul M. Masson continue à faire travailler. Tous les autres ateliers sont fermés.

Une visite du Permanent et du Secrétaire de l'Union des Syndicats a dû être remise sur l'avis du secrétaire du Syndicat, la plupart des ouvriers étant occupés aux travaux des champs et dans l'impossibilité d'être touchés par une convocation.

Lyon. — La situation, bien que mauvaise, a permis à tous les ouvriers de reprendre le travail, à l'exception de ceux qui, ayant trouvé momentanément une occupation ont, préféré y demeurer pendant la crise.

Nemours. — Mauvaise situation. Aux dernières nouvelles que nous avons reçus, le nombre des chômeurs était assez important et on laissait prévoir qu'il devait encore augmenter.

Felletin. — Situation très mauvaise. La totalité des ouvriers est en chômage complet.

Paris. — Sans être bonne, la situation est meilleure à Paris que dans les autres centres français, grâce sans doute à la très forte proportion des ouvriers occupés dans la fantaisie.

Aux dernières nouvelles il y avait seulement quatre chômeurs complets et quelques débruteurs ne travaillant que deux ou trois jours par semaine.

— La Commission paritaire s'est réunie dernièrement pour discuter des questions d'apprentissage et a accepté les points de vue ouvriers sauf en ce qui concerne le nombre des apprentis.

Parmi les autres points intéressants sur lesquels l'accord est d'ores et déjà intervenu, citons :

Limite d'âge pour les apprentis : 16 ans ; Inscription obligatoire des apprentis au Syndicat ;

Priorité pour les enfants de diamantaires ; Limitation à 20 % du nombre d'apprentis féminins ;

Certificat médical de la vue et des poumons ;

Obligation pour les patrons d'apprendre aux apprentis tout ce qui intéresse la spécialité : rond et fantaisie.

— La Jeunesse Syndicaliste Diamantaire a fait, fin mai, une charmante sortie en autocar dans la Vallée de Chevreuse.

Les assistants, au nombre d'une quarantaine, ne cessèrent de faire preuve de la plus franche gaîté et de la meilleure camaraderie.

Quelques photos, tirées par l'« amateur » de la bande joyeuse, perpétueront le souvenir de cette sortie dans l'esprit de tous ces jeunes camarades.

SUISSE

Genève. — La Coopérative, qui était en chômage complet, a recommencé à travailler les premiers jours de juin après avoir accepté une diminution de 10 %, répercussion inévitable du rabais survenu en France. La qualité des bruts est meilleure qu'avant la cessation du travail, de sorte que les salaires ne seront pas trop affectés par cette diminution.

Bienne. — Les diamantaires restant à Bienne sont maintenant complètement occupés. Beaucoup d'entre eux sont à la journée et gagnent de fr. : 12 à fr. : 13,50 par jour. (Le franc suisse vaut actuellement, francs français : 4,91).

BELGIQUE

Aux dernières nouvelles reçues on constate que le nombre des chômeurs accuse une certaine diminution : 978 au lieu de 1.039 la semaine précédente. Diminution peu importante en elle-même, mais significative en ce moment où l'approche des vacances pouvait plutôt faire craindre une aggravation de la situation.

— La taille des pierres de fantaisie a pris un développement assez grand en Belgique. Cet afflux de main-d'œuvre pouvait engendrer une baisse du prix si l'on n'y mettait ordre. Pour arriver à ce résultat, le Syndicat a purement et simplement interdit la taille de la fantaisie aux pièces. Tout ouvrier en fantaisie devra recevoir le salaire normal gagné par lui dans le « rond », plus 10 % de ce salaire.

— A l'unanimité moins 4 voix, le Conseil d'Administration du Syndicat d'Anvers a voté la construction de l'usine dont le Syndicat sera propriétaire.

Cette usine contiendra 600 meules, 10 bureaux et des cabinets pour une soixantaine de débruteurs.

L'entrepreneur chargé de construire a traité à forfait pour une somme de 3.500.000 francs.

HOLLANDE

Malgré les variations du nombre des chômeurs d'une semaine à l'autre, la situation générale demeure mauvaise, et, dans l'ensemble, le chômage ne marque aucune tendance sérieuse à la diminution.

BRUITS & NOUVELLES

La loi sur les diamants alluvionnaires.

— Le vote de la loi qui réglementera la production des diamants alluvionnaires semble sur le point d'être votée. Peut-être l'est-elle déjà, mais parmi les informations parfois contradictoires il est difficile de se faire une opinion.

Dans le doute nous jugeons préférable de donner les dernières nouvelles publiées dans l'*Information*.

**

Un cablogramme privé annonce que l'assemblée sud-africaine réunie en commission, a repris l'examen du projet de loi sur les diamants. On s'attend à ce que la discussion soit terminée à la fin de la semaine.

(24 Juin).

La loi sur les Mines de Diamants en Afrique du Sud est votée. — Un cablogramme de Capetown à l'Agence Reuter annonce que la loi sur les pierres précieuses a été votée en troisième lecture par le Parlement sud-africain.

(28 Juin).

On annonce de Capetown à l'agence Reuter que la loi sur les pierres précieuses a été lue, en seconde lecture, hier, au Sénat.

(29 Juin).

Valeurs de diamants. — Le bruit court, dans les milieux du Stock Exchange se disant bien informés, qu'une fois le projet de loi sur l'industrie diamantifère voté par le

Parlement Sud-Africain, les dirigeants de l'industrie du diamant auraient l'intention de faire entrer dans le syndicat de ventes les compagnies dissidentes. Cette politique pourrait prendre la forme d'absorptions et de fusions de ces sociétés.

**

De Beers. — Le solde du dividende a été fixé à 10 sh. par action de préférence (lesquelles recevront leur intérêt annuel de 1 livre st.) et 15 sh. par action ordinaire, formant, avec l'acompte précédemment déclaré de 15 sh., un dividende total de 30 sh., égal à celui réparti pour l'exercice précédent. Au cours actuel de la livre sterling, les dividendes ressortent à 124 francs brut par action de préférence et 186 francs brut par action ordinaire. Ces derniers titres, sur l'annonce d'un dividende égal à celui réparti cette année, avaient progressé l'an dernier à Londres au-dessus de 19 livres sterling. Leur dépression actuelle aux environs de 15 livres sterling, ce qui capitalise le dividende annoncé à 10 % brut environ, ne peut être attribué qu'au rejet par le Sénat sud-africain du projet de loi de réglementation de la production des diamants, rejet qui ne paraît pas d'ailleurs définitif.

**

On annonce que des gisements de diamant ont été découverts près de la rivière Kei, en Afrique du Sud.

**

La Consolidated Diamond of South West Africa aurait acquis le contrôle des gisements de diamant découverts récemment à Port Nolloth, à l'embouchure de la rivière d'Orange.

**

Le prix de la vie en Belgique. — L'Index Number au 15 Juin était de 785 contre 776 au 15 mai dernier.

**

Le coût de la vie à St-Claude. — La révision de la mercuriale qui a eu lieu fin juin, accuse une augmentation d'environ 3 % sur décembre dernier.

**

La situation économique aux Etats-Unis. — Le Federal Reserve Board, dans son rapport mensuel, signale que la production des Manufactures a considérablement augmenté en mai. L'activité s'est accrue dans l'industrie textile. La production d'acier, de fer et d'automobiles s'est maintenue au même niveau qu'en avril. Dans la dernière partie du mois de mai, cependant, la production d'acier et d'automobile a diminué. Le niveau général des prix de gros n'a pas été modifié depuis le milieu d'avril.

**

Pourquoi la vie est chère. — Nous lissons dans l'Information :

Société Générale des Négociants en Beurre, Œufs et Fromages. — Spécialisée, comme sa dénomination l'indique, dans le commerce des beurres, œufs et fromages en gros, cette Société réalise un chiffre d'affaires qui dépasse largement 200 millions de francs.

L'organisation commerciale est prévue de façon à assurer un courant d'échanges régulier. Elle comporte des correspondants acheteurs et expéditeurs en France, aux colonies et à l'étranger (Argentine, Australie, Dan-

mark, Hollande), des magasins de vente dans le centre le plus commerçant des Halles, des entrepôts rue de l'Armorique et à Aubervilliers, avec garage automobile, atelier de réparations, quai d'expéditions, beurrerie et frigorifiques de vaste capacité, pour l'entreposage des marchandises, tant pour les besoins de la Société que pour ceux des clients.

L'organisation commerciale de l'affaire est d'ailleurs ancienne, car, si la Société n'a été constituée qu'en 1919, elle l'a été par la réunion de sept maisons concurrentes, auxquelles d'autres se sont jointes ultérieurement. Cette concentration s'est traduite par des résultats que l'on peut qualifier d'excellents, puisque les dividendes moyens des sept premiers exercices ont été de 8 % ou 40 francs pour les 12.900 actions de 500 francs, représentant le capital de 6.450.000 francs et qu'en outre, il a été affecté, pour les trois derniers exercices, à titre de remboursement sur le capital nominal, des répartitions s'élevant au total à 250 francs.

De semblables répartitions n'ont absorbé cependant qu'une partie des bénéfices obtenus par la Société Générale des Négociants en beurres, œufs et fromages, comme en témoigne la brillante situation financière au 31 décembre 1926. A cette date, en effet, les réserves se montaient à 3.962.339 francs, les amortissements à 4.136.159 francs pour un actif immobilisé de 5.440.992 francs. L'actif réalisable ressortait à 9.726.691 francs et l'actif disponible à 2.894.907 francs, en regard de 1.861.228 francs seulement de passif exigible.

Prenant en considération l'ampleur des disponibilités et l'accroissement des affaires, le Conseil a décidé de mettre en paiement, le 1^{er} juillet prochain, un acompte de 100 fr. brut. Ceci explique les demandes nourries qui se sont portées sur les actions qui ont été introduites aujourd'hui à la cote du Syndicat des Banquiers en valeurs à 1.950.

Sans commentaires.

**

Publicité. — La publicité est une science ingénieuse et il est des gens qui savent utiliser à merveille toutes les occasions.

Ainsi, il paraît qu'en Amérique M. Ford se fait, depuis quelque temps, une réclame intense sur le dos du commerce du diamant.

Ce Monsieur a fait apposer une quantité d'immenses affiches recommandant au public américain de ne plus acheter de diamant, mais d'acheter une automobile Ford.

Dans cette affiche, l'ingénieux industriel déclare que le diamant va perdre sa valeur et se vendra bientôt au même prix que le verre.

M. Ford va un peu fort !

Par contre, les joailliers américains à l'instar de leurs confrères des autres corporations font dans les grands journaux une propagande intense en faveur de leur production, et particulièrement du diamant.

Ils s'attachent surtout à faire ressortir que le diamant a constamment conservé sa valeur et a même augmenté, alors que quantité d'autres matières y compris l'or, ont considérablement baissé.

De plus, aisément transportable, facile à dissimuler, c'est le placement par excellence des gens qui ont à redouter les effets des bouleversements sociaux.

Souhaitons pour l'avenir de notre métier que la propagande des joailliers américains obtienne plus de succès que celle de M. Ford !

A propos des diamants d'alluvion

Monsieur Pierre Roux, Vice-Président du Syndicat Professionnel des Patrons et Entrepreneurs Diamantaires de Paris, publie dans *La Perle* la lettre suivante :

Paris, le 21 Juin 1927.

Depuis quelque temps une campagne tendancieuse a été faite dans le but de jeter le trouble parmi les possesseurs et les acheteurs de diamants en faisant courir des bruits plus ou moins fondés sur les nouvelles provenances de diamants d'alluvion.

En vue de remettre cette affaire au point, nous sommes en mesure de pouvoir faire savoir que :

1^o Le Gouvernement Sud-Africain a déposé au Parlement un projet de loi afin d'obtenir la réduction de la production à la moitié du montant actuel. Cette loi a passé en deux premières lectures à une forte majorité et il n'y a pas de doute qu'elle passera sous peu en troisième lecture. Le Gouvernement qui participe pour une part au bénéfice des producteurs a tout intérêt que la production soit limitée à la consommation mondiale pour maintenir les prix.

2^o La plupart des importateurs des marchandises Alluviales de Lichtenberg, se sont mis solidement d'accord de remettre les susdites marchandises au Syndicat, qui se chargera de la vente au niveau de leurs prix, afin d'éviter une concurrence néfaste qui pourrait provoquer la baisse des prix ;

3^o Les dernières nouvelles confirment que la production de Lichtenberg a diminué considérablement. Différentes maisons d'importation ont reçu des télégrammes dans le même sens :

4^o Pour tous les articles ordinaires une nouvelle combinaison s'est formée récemment qui a le monopole de ce genre pour que toute concurrence soit éliminée.

Les différentes précisions sus-mentionnées ne peuvent pas manquer de faire renaitre dans l'esprit des possesseurs de diamants, la confiance qu'ils ont accordée jusqu'à ce jour. Les diamants doivent être considérés comme un placement de tout premier ordre susceptible de prendre toujours de plus en plus de valeur, étant donné la consommation mondiale constamment plus grande et l'exploitation entièrement contrôlée.

P. R. L.

"Alliance Universelle"

La cotisation à l'Alliance Universelle est fixée à fr. : 1,27 par membre pour le troisième trimestre.

Elle est payable d'avance et elle est due pour tous les membres au travail au début du trimestre.

Nous demandons à tous les Syndicats de bien vouloir se mettre à jour au plus tôt.

Adresser les fonds par chèque postal à :

E. PONARD, C/C 8147. DIJON

LA SOLIDARITÉ en faveur des Grévistes

Douzième liste (SUITE)

Solidarité

| | | |
|--|-------|----|
| Anonyme | 5 | » |
| Départ d'un conscrit pour Vesoul | 10 | » |
| Mon entrée au Concert | 4 | » |
| Les chosiseurs de têtes rapées de La Bruyère | 78 | » |
| L. Grevas, Molinges (3 ^e versement) | 5 | » |
| Quête faite à Molinges à l'occasion du 1 ^{er} Mai | 20 | » |
| Anonyme | 5 | » |
| Syndicat des Ouvriers du Bâtiment, Lyon | 25 | » |
| Syndicat de l'Eclairage, Nancy | 50 | » |
| Syndicat des Employés de Tramways, Saint-Etienne | 50 | » |
| Quête au Café de l'Abîme | 10 | » |
| Quête au café Velan, au Plan du Moulin Bourse du Travail de Saint-Claude (5 ^e et 6 ^e versements) | 26 | » |
| Syndicat des Agents des P. T. T., Jura Deux anonymes (leur place de Théâtre) | 400 | » |
| Un anonyme (sa place de Théâtre) | 25 | » |
| Un coiffeur | 8 | » |
| Anonyme | 10 | » |
| Chevassus Marcel, Septmoncel | 5 | » |
| A., Septmoncel | 10 | » |
| Congrès Régional des Services Publics de la 9 ^e Région, Saint-Etienne | 25 | » |
| Collecte au café Michaud, Foncine-le-Haut | 100 | » |
| G. Louis, cafetier à St-Hubert (2 ^e v.) | 22 | » |
| Confédération Générale du Travail (3 ^e v.) | 10 | » |
| Syndicat des Employés et Ouvriers Municipaux de Roanne | 1.000 | » |
| Section Syndicale de l'Octroi de Lille | 100 | » |
| Les Autonomes de chez Ruchon | 38 | » |
| Un ami des sportifs grévistes | 30 | » |
| Excédent d'écot | 1 | 55 |
| M. H. | 50 | » |
| L. V. | 50 | » |
| Anonyme | 5 | » |
| Fantini | 10 | » |
| Jeunesse Socialiste (2 ^e versement) | 100 | » |
| Collecte à la sortie de la réunion du 1 ^{er} Mai, à Saint-Claude | 238 | 25 |
| A l'occasion du 1 ^{er} Mai, les joyeux de La Rixouse | 13 | » |
| Produit du Concert des Groupes d'Agrement de la Maison du Peuple | 900 | 20 |
| Produit de la séance de cinéma donnée par La Fraternelle au profit des grévistes | 248 | 20 |
| Fédération du Bois | 100 | » |
| Union Départementale du Bas-Rhin | 500 | » |
| Syndicat des Employés de Tramways, Roanne | 50 | » |
| Envoyé par Carle Marcel, Romilly-sur-Seine | 100 | » |
| Syndicat des Employés Municipaux, Saint-Quentin | 118 | 50 |
| L. Bailly (abandon d'indemnité de grève) | | |
| Syndicat « Le Travail » (10 ^e versement). Listes n° 1.090, 95 fr. 50 ; 509, 122 fr. ; 493, 23 fr. ; 455, 39 fr. 75 ; 74, 15 fr. ; 459, 20 fr. ; 75, 40 fr. ; 462, 23 fr. ; 496, 14 fr. ; 498, 14 fr. 50 ; 89, 26 fr. ; 572, 30 fr. ; 508, 28 fr. ; 482, 48 fr. ; 507, 78 fr. ; 789, 24 fr. ; 470, 19 fr. ; 471, 24 fr. 50 ; 501, 23 fr. ; 502, 15 fr. 50 ; 79, 12 fr. ; 567, 166 fr. 50. Carron Henri, 10 fr. ; Perrier Louis, 10 fr. ; Mme Chevassus, 10 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Lavenne Marthe, 10 fr. ; Quête chez Amand Erb, au Faubourg, 15 fr. 50 ; Quête à l'Assemblée Générale du 29 avril 1927, 140 fr. 60. — Ensemble | 1.407 | 35 |

♦♦

Treizième liste

Pourcentage sur les salaires des ouvriers restés au travail

| | | |
|----------------------------------|-------|----|
| Coopérative Le Diamant | 9.104 | 55 |
|----------------------------------|-------|----|

| | | |
|---|-------|----|
| F. G. | 30 | » |
| R. G. | 18 | 60 |
| E. P. | 133 | » |
| F. G. | 38 | » |
| G. R. | 50 | » |
| C. E. F. | 20 | » |
| A. L. | 25 | » |
| J. F. | 100 | » |
| Syndicat Diamantaire de Paris (8 ^e vt). Solidarité | 1.290 | » |
| Anonyme | 30 | » |
| Quête au café Girod-Vertel | 35 | » |
| Syndicat des Métaux, Morbier (liste 141) | 34 | 50 |
| G. L. (2 ^e versement) | 10 | » |
| Quête au Café de l'Est | 25 | » |
| Roux, conseiller prud'homme, Paris | 10 | » |
| Union Départementale de la Sarthe | 100 | » |
| Synd. des Mineurs d'Epinac-les-Mines | 25 | » |
| Union des Synd. Confédérés, Cherbourg | 200 | » |
| Syndicat Lyonnais de la Chappellerie | 200 | » |
| Une chanson au Parc | 20 | » |
| Peyre, Le Martinet | 10 | » |
| Les Autonomes de chez Chapuis-Comoy (3 ^e et 4 ^e listes) | 106 | » |
| Coopérative des Lapidaires, Septmoncel (6 ^e et 7 ^e versement) | 300 | » |
| Lapidaires en Pierres Fines, Lamoura | 50 | » |
| Coopérative des Lapidaires (liste 391) | 30 | 50 |
| Syndicat L'Avenir du Bâtiment, Saint-Claude | 200 | » |
| Synd. Poudrerie de Vouges (Côte-d'Or) | 500 | » |
| Trois quêtes au Café Camelin, aux Moulins | 22 | » |
| Camelin, Les Moulins | 5 | » |
| Syndicat Cartoucherie de Valence | 100 | » |
| Syndicat du Bijou de Valence | 256 | » |
| Syndicat des Transports et Manutentions, Lyon | 25 | » |
| Syndicat de l'O. T. L., Lyon | 150 | » |
| Union des Syndics Confédérés du Réseau P.-L.-M. | 50 | » |
| Syndicat des Papetiers de Bellegarde (3 ^e versement) | 40 | » |
| Syndicat Général du Personnel de l'Électricité, Dijon | 50 | » |
| Syndicat du Personnel Civil du Parc d'Artillerie, Dijon | 50 | » |
| Syndicat du Textile de Beaucamps-le-Vieux, Somme | 30 | » |
| Syndicat des Employés de Commerce de Saint-Claude | 514 | 20 |
| Collecte Café Couturier, Villard-la-Rix | 8 | » |
| Bourse du Travail de Saint-Claude (7 ^e et 8 ^e versement) | 400 | » |
| Collecte conférence Galantus à Valence | 92 | 50 |
| Syndicat des Tanneurs de Tournon | 25 | » |
| L. Ducret et Galantus (leur entrée au Concert) | 10 | » |
| Syndicat des Ardoisières de Trélazé | 100 | » |
| Coqui Pierre, Villards-d'Héria | 20 | » |
| Henri Mermet, Vaux-les-Saint-Claude | 5 | » |
| Syndicat des Cheminots du P.-O., Nantes | 60 | » |
| Syndicat de l'Imprimerie de Nantes | 25 | » |
| Syndicat des Cuir et Peaux de Nantes | 15 | » |

Quatorzième liste

Pourcentage sur les salaires des ouvriers restés au travail

| | | |
|---|-------|----|
| Coopérative Adamas | 8.515 | 50 |
| E. H. | 83 | » |
| R. B. | 53 | 70 |
| M. D. | 130 | » |
| A. D. | 2 | 70 |
| T. B. | 10 | » |
| F. P. | 19 | » |
| Section de l'Essard | 280 | » |
| Syndicat Diamantaire de Paris (9 ^e vt). Solidarité | 1.247 | » |
| Conféd. Générale du Travail (4 ^e vers ^t) | 1.000 | » |
| Pour le départ d'un conscrit | 13 | » |
| Jeandot, Mouchard | 10 | » |
| Anonyme | 10 | » |
| Synd. des Métaux, St-Claude (liste 609) | 75 | » |
| Camarades de la Centrale Électrique de Jonage | 25 | » |
| Chanteurs au Café Perrin, à la Crozette | 23 | » |
| Les autonomes de chez Ruchon | 35 | » |
| G. Mordant, Paris | 100 | » |
| Association du Personnel de l'Union Coopérative, Amiens | 50 | » |
| Union des Syndicats de la Mayenne | 25 | » |
| Syndicat des Typos, St-Claude | 59 | 65 |
| Orfèvres de Cerdon | 30 | » |
| Syndicat des Tramways Électriques de Lille | 100 | » |
| Section Pyrénées Orientales du Syndicat National d'Instituteurs | 100 | » |
| Syndicat « Le Travail » (11 ^e versement) | 100 | » |
| Listes nos 29, 43 fr. ; 544, 85 fr. ; 499, 39 fr. ; 589, 5 fr. ; 478, 10 fr. ; 563, 12 fr. ; 46, 4 fr. 20 ; 501, 23 fr. ; 7, 49 fr. ; 91, 33 fr. ; 14, 24 fr. ; 53, 89 fr. ; 465, 27 fr. ; 36, 19 fr. ; 34, 79 fr. 50 ; 37, 18 fr. ; 45, 13 fr. ; 49, 11 fr. 50 ; 56, 52 fr. 50 ; 57, 13 fr. ; 95, 28 fr. ; 20, 26 fr. ; 50, 18 fr. ; 93, 24 fr. ; 31, 37 fr. ; 63, 35 fr. 50 ; 67, 30 fr. ; 505, 11 fr. ; 54, 14 fr. ; 64, 24 fr. ; 65, 11 fr. ; 69, 39 fr. ; 10, 19 fr. ; 9, 47 fr. ; 27, 30 fr. 50. Perrier Louis, 10 fr. ; Mme Vuillermoz, 2 fr. ; Lavenne Alix, 5 francs. — Ensemble | 1.060 | 70 |

Quinzième liste

Pourcentage sur les salaires des ouvriers restés au travail

| | | |
|---|-------|----|
| Coopérative de Divonne | 150 | » |
| D., Divonne | 40 | » |
| P., Divonne | 30 | » |
| R. P. | 72 | » |
| A. G. | 58 | » |
| E. P. | 65 | » |
| Section de Sellières | 484 | » |
| Syndicat Diamantaire de Paris (10 ^e v.). Solidarité | 1.282 | » |
| Quête au meeting du 1 ^{er} Mai à Dijon | 74 | » |
| Quête à la réunion du 1 ^{er} Mai à Dole | 45 | 15 |
| Anonyme | 500 | » |
| Synd. Métaux, St-Claude (liste 606) | 16 | » |
| Synd. Eclairage, St-Claude (liste 960) | 35 | » |
| Union Départementale du Tarn | 100 | » |
| Syndicat P. O. M., à Pau | 50 | » |
| Synd. Métaux, Neuves-Maisons (2 ^e v.) | 100 | » |
| Boisson Robert, Monnet-la-Ville | 2 | » |
| Courteau, 1, rue de la République, Magenta | 15 | » |
| Syndicat des Cheminots confédérés de Cherbourg | 20 | » |
| Syndicat des Boulanger, Orléans | 10 | » |
| Syndicat du Livre, Orléans | 20 | » |
| Tabacs, Orléans | 25 | » |
| Etablissements Fleury, les Aubrais | 48 | 50 |
| Quête à la réunion de 1 ^{er} Mai à Orléans | 46 | 50 |
| Cheminots P.-O., Orléans | 10 | » |
| Quête faite réunion Plataël (cheminots assemblés en réunion publique) | 34 | 65 |
| Cheminots Etat, Orléans | 5 | » |
| Instituteurs du Loiret | 50 | » |
| Peintres, Orléans | 15 | » |
| Etablissements Militaires, Orléans | 20 | » |
| Syndicat du Personnel Civil de l'Établissement d'Artillerie, Clermont-Ferré | 40 | » |
| Liste 1.006, café Combet, aux Arrivoirs | 15 | » |
| Union Départementale de l'Aube | 100 | » |
| Syndicat des Travailleurs Communaux, Seine-et-Oise | 25 | » |
| Syndicat confédéré de Vierzon | 30 | » |
| R. D., Vierzon | 5 | » |
| Inscr. Maritimes de Cherbourg | 50 | » |
| Fédération des Cuir et Paux, Paris | 100 | » |
| Fédération du Bois, Paris | 100 | » |
| Synd. des Chemins de Fer P.-O., Tours | 50 | » |
| Synd | | |

| | | |
|---|-----|----|
| Syndicat des Métaux, Annonay..... | 50 | » |
| Agents des P. T. T., Privas..... | 75 | » |
| A. Betrame, Toulouse..... | 20 | » |
| Union des Syndicats du Gers (2 ^e verset) | 50 | » |
| Liste 445, café Chenevez, St-Claude.. | 36 | » |
| Collecte entre camarades, à Arbois (remis par Galantus)..... | 45 | » |
| Syndicat « Le Travail », (12 ^e versement). Liste n° 22, 59 fr. ; 62, 33 fr. ; 30, 15 fr. ; 33, 24 fr. ; 40, 93 fr. ; 17, 50 fr. ; 25, 5 fr. ; 97, 16 fr. 50 ; 60, 23 fr. 50 ; 494, 12 fr. ; 16, 48 fr. ; 66, 30 fr. 50 ; 44, 17 fr. ; 42, 66 fr. 50 ; 501, 20 fr. ; 99, 32 fr. ; 19, 33 fr. ; 1.455, 60 fr. ; 41, 5 fr. ; 542, 14 fr. ; 485, 7 fr. 50 ; 32, 23 fr. ; 28, 15 fr. 50 ; 297, 14 fr. 05 ; 52, 133 fr. 50. Monneret Paul, 5 fr. ; Marquis Marie - Louise, 6 fr. 25 ; Bailly Marie, 6 fr. 25. — Ensemble | 866 | 05 |

**
Seizième listePourcentage sur les salaires des ouvriers
restés au travail

| | | |
|--|----------|----|
| R. M. (omis dans précédente liste).... | 70 | » |
| F. C.-E. | 5 | » |
| M. M. | 80 | » |
| Coopérative Adams (complément de la 1 ^{re} quinzaine de Mai)..... | 1.304 | 30 |
| <i>Solidarité</i> | | |
| Union Départementale de l'Orne..... | 25 | » |
| Union Locale d'Alençon | 25 | » |
| M. H. | 50 | » |
| Section Syndicale des Instituteurs de la Manche | 100 | » |
| Syndicat du Gaz de Vendôme..... | 25 | » |
| Les Lunetiers Réunis, Morez..... | 100 | » |
| Syndicat des Membres de l'Enseignement Laïc du Jura (2 ^e versement) | 50 | » |
| Syndicat des Employés, Saint-Claude. | 551 | 50 |
| Souscriptions diverses de la Bourse du Travail de Toulouse et de l'Union Départementale de la Garonne..... | 405 | 65 |
| H. Dubreuil, Framingham (Massachusetts)..... | 1 dollar | |

**
Dix-septième listePourcentage sur les salaires des ouvriers
restés au travail

| | | |
|-----------------------------|-------|---|
| Coopérative Le Diamant..... | 7.500 | » |
| Section de Nemours | 800 | » |
| H. P. | 90 | » |
| M. D. | 30 | » |
| A. M. | 10 | » |
| Section de l'Essard | 160 | » |
| <i>Solidarité</i> | | |

D'autre part, le Syndicat Diamantaire de Lyon à
reçu les sommes suivantes au cours de la grève :
Montant de différentes listes de sous-
cription

470

| | | |
|--|-----|---|
| Syndicat des Repousseurs Autonomes.. | 50 | » |
| Syndicat des Menuiers du Bâtiment Unitaire | 100 | » |
| Syndicat des Boulanger Unitaires..... | 50 | » |
| Syndicat des Maçons et Aides-Maçons Autonomes..... | 200 | » |
| Syndicat des Tailleurs de Pierres Auto- nomes | 50 | » |
| Syndicat des Cheminots P.-L.-M. Uni- taires | 50 | » |
| Syndicat des Bronziers Unitaires | 50 | » |
| Syndicat <i>Le Travail</i> . Liste n° 8... | 15 | » |
| — — — 61... | 23 | » |
| — — — 420... | 37 | » |
| — — — 5... | 11 | » |
| — — — 80... | 11 | » |
| — — — 1.059... | 10 | » |
| — — — 396... | 10 | » |
| — — — 296... | 23 | » |

STATISTIQUE
des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs**ANVERS**

| | Syndiqués | Chômeurs |
|-------------------------|-----------|----------|
| Du 16 au 22 Mai | 13.734 | 1.276 |
| Du 23 au 29 — | 13.754 | 1.182 |
| Du 30 Mai au 5 Juin.... | 13.750 | 1.144 |
| Du 6 au 12 Juin..... | 13.762 | 1.039 |

Les 13.762 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :
9.251 polisseurs, dont 717 chômeurs ;
2.018 sertisseurs, dont 95 chômeurs ;
1.500 débruteurs, dont 140 chômeurs ;
200 polisseurs de roses, dont 2 chômeurs ;
35 sertisseurs de roses, dont 1 chômeur ;
18 débruteurs de roses, dont 1 chômeur ;
250 cliveurs, dont 39 chômeurs ;
316 scieurs, dont 41 chômeurs ;
166 frotteurs, dont 3 chômeurs.

La diminution du nombre des chômeurs intéresse surtout les débruteurs, les cliveurs et les scieurs, ce qui laisse présager une diminution du chômage chez les polisseurs pour les prochaines semaines.

AMSTERDAM

| | Ouvriers occupés | Chômeurs |
|-------------------------|------------------|----------|
| Du 23 au 29 Mai | 4.562 | 1.259 |
| Du 30 Mai au 5 Juin.... | 4.553 | 1.279 |
| Du 6 au 12 Juin..... | 4.344 | 1.556 |
| Du 13 au 19 — | 4.504 | 1.345 |

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

266 scieurs occupés, 78 chômeurs, dont 6 femmes ;
2.744 polisseurs de brillants occupés, 531 chômeurs, tous hommes ;

| |
|--|
| 524 sertisseurs de brillants occupés, 141 chômeurs, dont 1 femme ; |
| 550 débruteurs de brillants occupés, 211 chômeurs, dont 135 femmes ; |
| 133 polisseurs de roses occupés, 172 chômeurs, tous hommes ; |
| 55 sertisseurs de roses occupés, 57 chômeurs, dont 1 femme ; |
| 91 débruteurs de roses occupés, 116 chômeurs, tous femmes ; |
| 34 chatonniers occupés, 11 chômeurs, tous hommes ; |
| 107 cliveurs occupés, 20 chômeurs, dont 4 femmes. |

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc..., adressez-vous à

M. Louis BERTHON
Mécanicien-Ajouteur
à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage
dépend votre production !...

En vente à la Permanence du Syndicat

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Etalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Etalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !**LOUPES**

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)